Idées :

Contribution inédite à l'avènement de la justice de proximité dans le monde

&

Réforme du monde du spectacle au profit de tous

Par

Philibert Mboum

Idée 1

Contribution inédite à l'avènement de la justice de proximité dans le monde

*L'huissier de justice étant un maillon capital dans le mécanisme de la justice, le présent projet est basé sur une application mobile devant faire office d'« **hu**issier **mo**bile », d'où son appellation : L'application mobile Humo.*

Contenu :

1 - L'application
- **1 - 1 Présentation**
- **2 - 1 Opportunité**

2 - Fonctionnement

3 - Quelques remarques

1 - L'application

1 - 1Présentation

A l'instar de WhatsApp, l'application mobile Humo sera multiplateforme et fournira un système de messagerie instantanée via Internet et via les réseaux mobiles. L'une de ses particularités résidera en ce qu'elle sera destinée exclusivement aux huissiers de justice qui, partout dans le monde, pourront s'en servir dans le cadre d'une collaboration au profit de leurs clients.

Chaque huissier de justice qui aura un compte Humo pourra échanger instantanément des messages textuels, des fichiers, etc., avec des confrères résidant n'importe où.

2 - 1 Opportunité

L'opportunité du projet peut être évaluée en tenant simplement compte du volume des lettres et des courriels qui sont échangés chaque jour dans le monde. Les huissiers de justice tireront largement profit de ce vaste marché, grâce à l'application mobile Humo qui favorisera l'envoi des messages concernant les constats, les recouvrements amiables, les notifications, etc. En d'autres termes, on dirait que l'impact de cette application sera bien réel, puisque du point de vue de la sécurité juridique, un exploit d'huissier vaut mieux qu'un courriel, et même une lettre recommandée. Pour illustrer cela, il paraît nécessaire de souligner que le récépissé d'une lettre recommandée ne peut nullement justifier le contenu de celle-ci, alors que dans le même ordre d'idées, les exploits d'huissier sont dignes d'être imbattables.

2 - Fonctionnement

L'utilisation de l'application mobile *Humo* étant strictement réservée aux huissiers de justice, ceux-ci auront, chacun, la possibilité de créer un compte à cet effet. Corollairement, cette application sera une sorte de répertoire des huissiers de justice. Comme indiqué plus haut, elle leur permettra de communiquer entre eux, pour des raisons tout à fait professionnelles.

Quant à une lettre – une notification – à l'attention d'une personne physique ou morale habitant ou ayant pour siège la ville par exemple de Paris, l'expéditeur résidant à Bruxelles n'aura qu'à se rendre à l'étude d'un huissier de justice exerçant dans cette ville. Après vérification de l'identité de l'expéditeur, la lettre qu'il aura par-devers lui sera reçue et enregistrée. Grâce à certaines fonctionnalités de l'application mobile *Humo*, une copie (au besoin au format PDF) de la lettre ici concernée ainsi qu'une copie d'un exploit y relatif seront envoyées à l'étude d'un huissier de justice à Paris, lequel dressera un autre exploit devant faire partie des documents que recevra le destinataire.

Pour ce qui est d'un recouvrement amiable ou d'un constat à faire par exemple au Québec, le mandant qui séjournerait à Genève, devra s'en remettre à un huissier de justice territorialement compétent, lequel ensuite, à la faveur de l'application mobile *Humo*, contactera un confrère au Québec…

3 -Quelques remarques

L'intervention d'un huissier de justice en amont et en aval de chaque formalité offrira certaines garanties…Par ailleurs, il n'est peut-être pas superflu de souligner que l'application mobile *Humo* ne pourra pas être utilisée en cas d'envoi de colis. Qu'à cela ne tienne, on peut affirmer que sa mise en œuvre contribuera au rayonnement et au développement de la profession d'huissier de justice. Pour étayer cela, il suffirait d'invoquer avant tout l'essor des entreprises de transport du courrier.

Les constats, les notifications et les recouvrements amiables constituant en partie le champ d'action de l'huissier de justice, il va sans dire que la mise en œuvre de l'application mobile *Humo* relèvera du marketing ; et que, de ce fait, cette mise en œuvre ne pourra donner lieu à aucun soupçon d'abus, faisant allusion notamment à la concurrence déloyale.

A la lumière de tout ce qui précède, il apparaît que la mise en œuvre de l'application mobile *Humo* profitera non seulement aux huissiers de justice, mais également au grand public.

- En ce qui concerne les huissiers de justice, leur profession se développera. Leurs revenus s'accroîtront considérablement, indépendamment des devises qu'ils auront de surcroît la possibilité de percevoir.

- Pour ce qui est du grand public, la mise à profit de l'application mobile *Humo* sera une aubaine. En clair, au nom de la sécurité juridique [Voir le 3ème paragraphe du projet (**2 - 1 Opportunité**)], il sera dans certains cas nécessaire d'opter pour l'utilisation de cette application, au lieu de suivre les sentiers battus : l'envoi des courriels, l'envoi des lettres par la poste et certaines multinationales, etc. Par ailleurs, grâce à la même application, des milliers de personnes chaque jour dans le monde épargneront d'importantes sommes qu'elles dépensent aujourd'hui pour voyager, en vue de l'ouverture de certaines procédures (recouvrements amiables, constats, etc.), y compris dans une certaine mesure le dépôt des plaintes.

Tout compte fait, il s'agit ici d'un projet qui se rapporte à l'objectif **#16** (Paix, Justice et institutions efficaces), l'un des **ODD** des Nations Unies. D'un autre point de vue, on peut affirmer que l'application mobile *Humo* participe des jalons de la **justice de proximité**, un concept auquel personne ne devrait être réfractaire.

Compte tenu de ce que la réalisation de cette initiative intéressera vraisemblablement au premier chef les multinationales de transport du courrier, l'**UIHJ** (Union Internationale des Huissiers de Justice), pour y participer, n'aura rien à débourser. Cependant, elle devra consentir que l'entreprise qui en fin de compte sera en droit d'administrer l'application mobile *Humo* se serve de la liste des huissiers de justice qu'elle possède.

Note : En vue de faciliter la réalisation du présent projet, une pétition dont la cible est Monsieur le Président de l'**UIHJ** est à signer sur le site **www.change.org** et sur le lien **www.change.org/JusticeSimplePartoutetPourTous**, sous le titre **« Militer pour l'avènement de la justice de proximité partout dans le monde »**.

Idée 2

Réforme
du monde du spectacle
au profit de tous

La réalisation de la présente réflexion qui est axée sur un ensemble d'idées novatrices, à l'effet d'aboutir à la réforme du monde du spectacle autrement appelé industrie du spectacle ou industrie du divertissement, repose sur la création d'un site web auquel on pourra avoir accès en se servant également des appareils mobiles : smartphones, tablettes, etc.

La réforme proprement dite

En comparaison des autres plateformes, le site web à créer devra, à juste titre, fournir aux internautes, plus d'informations sur l'industrie du divertissement, s'agissant, entre autres, des informations-people. Par ailleurs, il sera publié sur ce site, un calendrier des spectacles qui auront lieu presque partout dans le monde, dans les domaines tels que la musique, le théâtre, le cirque, la mode, le sport, etc.

Le calendrier évoqué plus haut sera plus ou moins comparable à un tableau synoptique. Il devra être non seulement actualisé chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, mais reproduit sur la base d'un classement qu'il conviendra de faire en fonction des pays. En clair, en cliquant sur le nom d'un pays quelconque, et ensuite sur celui d'une de ses villes, on parviendra ainsi à découvrir, le cas échéant, les annonces des spectacles qui s'y tiendront dans une période donnée. L'annonce de chaque spectacle ou événement indiquera bien entendu le lieu, la date et l'heure de celui-ci. En plus, toute annonce devra être accompagnée d'une vidéo et/ou d'une ou plusieurs photos commentées.

Dans le cadre d'une collaboration dont il tirera profit à plusieurs égards, le public n'hésitera certainement pas à faire des dons qui contribueront grosso modo au succès des événements. Faire un don ne sera pas difficile, car il suffira en principe de cliquer sur l'image d'un événement quelconque et de se laisser guider. Il pourra être arrêté que les dons soient faits sur la base d'une somme modique. Exemple : 1 dollar ($US 1).

En faisant en sorte que chaque personne qui fera un don soit plus tard récompensée (l'une des récompenses éventuelles étant la gratuité du téléchargement de la vidéo du spectacle qui sera produit), on recevra,

comme suite logique, pour chaque événement, des dons qui proviendront presque de partout dans le monde. La somme des dons, en ce qui concerne un spectacle donné, sera répartie, selon un certain barème, théoriquement en 6 parts qui profiteront :

- Au « maître d'ouvrage », c'est-à-dire le promoteur du spectacle en question, ou d'un autre point de vue le producteur d'une première, parlant par exemple d'un film ;

- Au « maître d'œuvre », c'est-à-dire la partie qui aura accepté de se produire, s'agissant par exemple d'un chanteur célèbre et son orchestre, d'une troupe théâtrale, de deux équipes de football pour un match amical, etc. ;

- A l'**UNESCO**, au **HCR**, au **PAM**, et à la Division des ODD (Objectifs de Développement Durable) du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, ce qui contribuera à l'intensification de la lutte non seulement contre la pauvreté et la famine, mais également contre les changements climatiques ;

- A la mairie de la ville où se tiendra le spectacle, ladite mairie pouvant soit utiliser diligemment la somme qu'elle percevra, soit l'épargner en vue de la réalisation d'un projet de grande envergure ;

- A l'administration (personne morale) du site web qui aura été créé, à titre de commission ;

- A bon nombre de donateurs qui indépendamment des pays où ils résideront, gagneront, grâce à un tirage au sort, des voyages, d'importantes sommes, etc.

Lorsqu'un « maître d'ouvrage » se propose de jouer en plus le rôle de « maître d'œuvre », il recevra en dépit de cela une seule part de la somme qu'il y aura à répartir. La part restante pourra être utilisée pour une œuvre caritative.

Afin que les tirages au sort soient possibles, un numéro sera attribué automatiquement à chaque don. Il sera sans nul doute judicieux d'accorder tant soit peu de l'importance à la retransmission des spectacles en mondovision. Aussi devra-t-on compter avec la **transcription automatique**. Sur la même lancée, nombre de spectacles pouvant être retransmis en même temps en mondovision, on peut admettre que l'exécution de cette idée ainsi que celles exposées auparavant (le calendrier des spectacles, la chronique des informations-people, la possibilité qu'auront les donateurs partout dans le monde de gagner des lots divers, etc.), érigera le site prévu en plateforme de divertissement la plus concurrentielle dans le monde. De plus, on pourra l'enrichir de plusieurs jeux.

Quelques remarques

En matière de promotion des spectacles, le site web devant être créer sera vraisemblablement le meilleur recours. Par conséquent, on peut dire qu'il permettra aux promoteurs de spectacles non seulement de réduire dans une très large mesure les sommes qu'ils engagent aujourd'hui pour la publicité, mais de s'en passer de temps en temps, et même très souvent. En un mot, un partenariat pour le moins tacite liera l'administration du site dont il est question avec les promoteurs de spectacles les plus célèbres et bien d'autres.

La réalisation du présent projet profitera à coup sûr à tout le monde, à savoir à toute personne majeure qui n'aura qu'à débourser une modique somme afin d'avoir à la fois par exemple la possibilité de télécharger gratuitement une vidéo et de gagner grâce à un tirage au sort un important lot, aux « maîtres d'ouvrage »…, aux « maîtres d'œuvre »…, et enfin aux populations de presque tous les pays, eu égard au rôle des mairies, de l'**UNESCO**, du **PAM**, etc.

Au demeurant, il apparaît qu'en exploitant le présent projet intitulé **« Réforme du monde du spectacle au profit de tous »**, sans avoir recours aux dons du public, destinés à jouer un rôle très important, le site Internet prévu sera malgré cela la plateforme de divertissement la plus concurrentielle. Elle sera en effet préférée à n'importe quelle plateforme similaire, y compris les chaînes de télévision, d'autant qu'aucune d'entre elles, partout dans le monde, ne peut retransmettre intégralement et simultanément plusieurs événements. La rentabilité du projet ne peut être remise en cause, compte tenu du nombre de spectacles qui sont produits chaque jour dans le monde. Pour illustrer cela, on peut souligner qu'il y a eu en France en 2017, 73.000 représentations de variétés et musiques actuelles. [Source : Statistiques culturelles – Ministère de la Culture (France)]. Il est sans doute superflu de préciser que cet exemple est bien loin d'être le meilleur. Par contre, il s'avère qu'il est nécessaire de relever que ce projet peut être l'objet de plusieurs initiatives à l'instar de la création d'une chaîne de télévision sur Internet, à laquelle il sera vraisemblablement judicieux de connecter des téléviseurs.

Note : Etant rien de moins qu'un projet, la présente initiative est par ailleurs dédiée à l'**UNESCO**, au **PAM** et au **HCR**.